

219C2195
FR0000034639-FS0967

6 novembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 novembre 2019, la société Barclays Bank Plc (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 29 octobre 2019, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir, à cette date, 13 885 315 actions ALTRAN TECHNOLOGIES¹ représentant autant de droits de vote, soit 5,40% du capital et 5,39% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 4 novembre 2019, 15 915 465 actions ALTRAN TECHNOLOGIES³ représentant autant de droits de vote, soit 6,19% du capital et 6,17% des droits de vote de cette société².

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir, au 29 octobre 2019 et au 4 novembre 2019, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe, 226 265 actions ALTRAN TECHNOLOGIES au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe :

- au 29 octobre 2019, 199 982 actions ALTRAN TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 77 257 actions ALTRAN TECHNOLOGIES au titre d'un contrat « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, sans échéance et (ii) 122 725 actions ALTRAN TECHNOLOGIES au titre de 12 contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 24 avril 2020 et le 28 septembre 2020 ; et
- au 4 novembre 2019, 62 063 actions ALTRAN TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre de 11 contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 24 avril 2020 et le 10 août 2026.

¹ Dont 11 720 574 actions ALTRAN TECHNOLOGIES détenues à titre de collatéral.

² Sur la base d'un capital composé de 257 021 105 actions représentant 257 814 914 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Dont 15 524 883 actions ALTRAN TECHNOLOGIES détenues à titre de collatéral.